

Ce rapport doit être écrit sur papier *in quarto*, pour qu'il puisse facilement être inséré dans les cartables particuliers de chaque paroisse ou mission, et non pas sur petit papier à lettres.

Dans les rapports annuels on omet quelquefois des réponses sous prétexte qu'elles sont les mêmes que les années précédentes, ou bien qu'on n'a rien à dire... De là il arrive que quand j'ai besoin de quelque information, je suis obligé de parcourir plusieurs rapports pour trouver ce qu'il me faut, et comme cela remonte quelquefois à plusieurs années, je ne puis avoir de certitude sur l'état actuel des choses.

Ce rapports doivent être signés et datés.

V.

Je crois utile de rappeler ici l'ordonnance de notre second Concile concernant le nombre de fois que les enfants doivent être confessés chaque année: " Parochi, quantum fieri poterit, *saltem bis aut ter* in anno eos confitentibus audiant, *præsertim cum jam incipiunt attingere ætatem primæ communionis, atque ad gratiam absolutionis, in quantum poterunt, illos præparent, dispositoque absolvant.*" Il ne suffit donc pas de les confesser *une fois* par année. Le seul moyen de s'assurer qu'il viennent *tous*, est de les réunir à des époques fixes, soit à l'église, soit dans les écoles, surtout quand il s'agit d'endroits un peu éloignés de l'église. Les instructions sur la visite annuelle de la paroisse (*Appendice du Rituel, page 115...*), rapportent le texte du Rituel Romain qui oblige chaque curé à faire un recensement de toutes les familles de la paroisse et de marquer distinctement quels sont les communicants et les non-communicants. Avec ce tableau à la main, rien de plus facile que de s'assurer si tous les enfants en âge de se confesser se sont présentés. Pour s'être trop confié